

SÉANCE DU 06 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes BOYER Candice, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique et LANGRY Véronique.
MM. LEMAITRE Yves, MARTINS Philippe, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno et ROLLET Thibault.

EXCUSÉES :

Mme ANTOINE Michèle a donné pouvoir à Mr RÉMOND Bruno.
Mme AYADI Jalila.

SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice.

Le compte rendu de la séance du 17 novembre 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE CDG77

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention peut être signée avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne concernant le service de médecine professionnelle et préventive.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

SDESM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'adhésion des communes de Souppes sur loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de ces communes au SDESM.

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire informe les conseillers, que suite à la constitution d'une provision pour créances douteuses sur le budget 2021, la Trésorerie nous demande de prendre une délibération pour préciser la politique de provisionnement des créances douteuses.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la délibération proposée.

RECENSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022 sur la commune. Ce dernier sera effectué par Mme Murielle MARIÉ. Pour ce faire, il est besoin de créer un poste d'agent recenseur pour la durée des opérations de recensement. L'indemnité perçue par l'agent recenseur sera de 500€.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création du poste d'agent recenseur et l'indemnité afférente.

Monsieur le Maire insiste auprès du Conseil Municipal sur le fait que de répondre au questionnaire de recensement est obligatoire. Il demande aussi de privilégier la réponse via internet qui est plus rapide, plus confidentielle et plus sécurisée en ces temps de pandémie. Il leur demande aussi de montrer l'exemple en répondant rapidement au questionnaire lorsque celui-ci sera distribué.

AUTORISATION POUR MONSIEUR LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À 25% DU BUDGET N-1

Afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget au mois d'avril, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Vu l'article L 1612-1 du CGCT

Vu la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 et notamment son article 37

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	2021	25%
20	Immobilisations Corporelles	6 000€	1 500€
21	Immobilisations Incorporelles	30 000€	7 500€
23	Immobilisations en cours	80 000€	20 000€

CITY STADE

Monsieur le Maire informe les conseillers que les subventions demandées auprès de la Région Ile-de-France et du Département ont toutes les deux été acceptées.

Les travaux devraient débuter au cours du premier trimestre 2022.

DETR

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la demande de subvention auprès de la Préfecture a été déposée.

Les travaux pouvant être commencés avant l'accord de subvention, les devis avec les entreprises ont été signés. Les travaux qui concernent l'école, interviendront pendant les vacances scolaires.

PLATANES DE LA RUE JEAN PORCHERAY

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal, de demander des devis pour l'élagage des branches basses des platanes de la Rue Jean Porcheray.

La société L'olivier élagage a proposé un devis à 3 300€ TTC pour l'élagage de la première couronne des platanes.

Le devis a été accepté et l'entreprise est intervenue pendant que la rue Jean Porcheray était barrée.

DÉVIATION DE GUIGNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux actuels concernant la création d'un giratoire à l'intersection de la RD47 et de la RD 619 touchent à leur fin. La finalisation des travaux devrait se faire de nuit au mois de janvier.

FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers que Seine-et-Marne Numérique a lancé un audit auprès de son prestataire de travaux. Cette situation freine l'avancement des travaux et pour le moment aucune date pour la mise en service de la fibre sur notre commune n'est définie.

COLIS DE NOËL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des retours positifs suite à la distribution des colis aux aînés de la commune. Il remercie les Conseillers qui se sont rendus disponibles pour cette distribution.

DRAPEAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un nouveau drapeau pour la cérémonie du 11 Novembre.

Après discussions, le Conseil à l'unanimité, accepte cette proposition.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la demande de la commune de Yèbles de participer financièrement à la scolarité d'une enfant fréquentant l'école de Yèbles et ayant déménagé récemment sur notre commune.

Renseignements pris, la commune n'est pas dans l'obligation d'assumer ces frais de scolarité.

Le Conseil Municipal décide de donner une fin de non-recevoir à cette demande.

TERRA GROUPE

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a rencontré un commercial de la société TERRA GROUPE qui dans le cadre des dispositifs des certificats d'économie d'énergie, propose des travaux de rénovation énergétique auprès des collectivités. La société propose la réalisation de travaux d'isolation des bâtiments communaux gratuitement.

Le Conseil Municipal reste sceptique sur la qualité des travaux réalisés et demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur les communes où serait déjà intervenue cette société.

CHÂTEAU D'EAU

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SIAEP continue à étudier l'avenir du château d'eau d'Andrezel. Une rencontre avec l'Agence de l'eau pour étudier les différentes possibilités de financement, doit être programmée prochainement.

ASSAINISSEMENT

L'assainissement est maintenant une compétence de la CCBRC. Celle-ci a de gros travaux de mises aux normes à réaliser sous injonction de l'État pour des stations d'épurations obsolètes.

Le projet d'assainissement collectif pour Andrezel, n'est pas abandonné, mais ne sera pas réalisé avant plusieurs années.

ROND-POINT

Une conseillère demande s'il serait possible de mieux indiquer le rond-point de la Rue Jean Porcheray.

Monsieur le Maire répond que le rond-point est indiqué par des panneaux et des marquages au sol et que ce dernier étant situé en agglomération, la vitesse réglementaire est de 50.

DÉMISSION

Monsieur Philippe MARTINS fait part au Conseil de sa démission pour cause de déménagement et remet sa lettre à Monsieur le Maire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.